



LA JOURNÉE DITE DE SOLIDARITÉ

NOUS REFUSONS DE TRAVAILLER GRATUITEMENT LE LUNDI DE PENTECOTE !

Notre direction remet en cause cette journée dite Solidarité, depuis 2008 Unilever avait pris la décision suite aux différents appels de la CGT à la Grève, de mettre un Pont Société pour mettre fin à tous débats et conflits.

Nous avons depuis un mois à plusieurs reprises interpellé la direction de revenir sur sa position pour cette journée. Elle n'a rien voulu entendre et nous ne comprenons pas pourquoi ce blocage (les volumes n'ont rien à voir !).

Le travail non rémunéré du lundi de Pentecôte, ou de tout autre jour de l'année, qualifié abusivement de « jour de solidarité », est une fausse mesure de solidarité envers les personnes dépendantes et une vraie disposition de recul social pour les salariés, au profit des seuls employeurs et des orientations voulues par le Medef.

Elle s'inscrit dans une logique de régression des salaires. C'est le dévoiement de la notion « travail = salaire », à celle de « travail = don d'une journée de travail ». C'est une contribution visant les seuls salariés. Selon le précepte, « tout travail mérite salaire », et pour la Cgt, « il n'est pas possible d'accepter que les salariés soient contraints à une journée de travail gratuite, quelle qu'en soit le date (le lundi de Pentecôte ou un autre jour), ou toute autre forme, comme la suppression d'un jour férié, diminution des journées de RTT, augmentation de la durée du travail hebdomadaire ...). Mais, syndicalement parlant nous savons, ou nous devrions... savoir que la non rémunération de travail est illicite. Pour la Cgt, le recul social ne se négocie pas, il se combat !

MAIS A QUI VA PROFITER CETTE JOURNÉE DE SOLIDARITÉ ? ?

Les employeurs devront verser une contribution de 0,3% de la rémunération brute du salarié.

La CGT a été contre cette mesure dès 2004 pour une application en 2005 et jusque 2008 au sein d'Unilever.

Il n'y a que les entreprises qui sont gagnantes

Le montant de la contribution (0,3%) de notre société est d'environ 30 000€. Donc très insignifiant au vue, pour votre info, qu'ils vont s'exonérer de payer au minimum **30 millions d'euros d'impôts en France**, avec leur « fuite » dans le paradis fiscal.

La CGT appelle à ne pas venir travailler le 21 mai 2018

Nous exigeons que tous les jours fériés tombant un jour ouvré restent chômeurs et payés. Il existe d'autres moyens pour financer la solidarité avec les personnes âgées et la seule « journée de solidarité » n'est pas une réponse face à l'ampleur des besoins.

APPEL A LA GREVE CONTRE LA PRECARITE